

Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie Inter municipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 29 novembre 2018, à 20 h**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Mario Frigon, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Nicole Bernèche, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Yves Morin, Ville de Saint-Gabriel
- Denis Gamelin, Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Michel St-Laurent, directeur général et secrétaire trésorier par intérim
- Michel Yanakis, responsable de la maintenance

EST ABSENT :

- Daniel Rocheleau, Municipalité de Mandeville.

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : 7

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

112-11-2018 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Gaétan GRAVEL, maire de Ville de Saint-Gabriel.

Il est proposé par : Nicole Bernèche

Appuyé par : Mario Frigon

Et Résolu

QUE la séance ordinaire de la régie du CSCB de ce 29 novembre 2018, soit et est ouverte à compter de 20h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

113-11-2018 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire du 25 octobre 2018

5. FINANCES

5.1 Comptes payés au 30 novembre 2018

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Entente de service – Festival Country 2019

6.2 Budget soirée des employés du 16 décembre 2018

6.3 Déclarations des intérêts pécuniaires

6.4 Dépôt du certificat du registre des avantages reçus

6.5 Nomination du président

6.6 Nomination du vice-président

6.7 Contrat de déneigement des entrées de secours – Alain Jolicoeur

6.8 Adoption de la politique en matière de harcèlement en milieu de travail

6.9 Adoption de la politique concernant l'usage de drogues, d'alcool, de médicaments et d'autres substances similaires

6.10 Autorisation à la construction du parc intergénérationnel

7. VARIA

8. CORRESPONDANCES

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Mario Frigon

Appuyé par : Yves Morin

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire de ce 29 novembre 2018, soit et est adopté en ajoutant au VARIA, les points suivants :

- ✓ **7.1** Formation Lorraine Gamelin
- ✓ **7.2** Marge de crédit

Adoptée à l'unanimité des conseillers

114-11-2018 4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2018

Il est proposé par : Yves Morin

Appuyé par : Marion Frigon

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2018, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. FINANCES

115-11-2018 5.1 COMPTES PAYÉS AU 30 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par : Nicole Bernèche

Appuyé par : Denis Gamelin

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 30 novembre 2018 totalisant **42 864,00 \$** soient et sont adoptés ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

116-11-2018 6.1 ENTENTE DE SERVICE – FESTIVAL COUNTRY 2019

ATTENDU QUE le festival country se déroulera du 1^{er} au 4 août 2019 à l'aréna Familiprix Saint-Gabriel.

ATTENDU QUE chaque utilisateur d'électricité en motorisés devront payer un montant de 30,00 \$ au CSCB (taxes incluses) pour tous les VR se trouvant sur le terrain du CSCB.

ATTENDU QUE des frais de stationnement pour chaque véhicule devront être payés au CSCB en suivant la grille de tarifs ci-dessous (taxes incluses), pour tous les VR se trouvant sur le terrain du CSCB.

Nombre de véhicules	Tarif
1 au 99 ^{ième}	5,00 \$
100 ^{ième} au 149 ^{ième}	10,00 \$
150 ^{ième} et plus	20,00 \$

ATTENDU QUE la location de l'aréna Familiprix St-Gabriel sera proposée à un taux organisme, soit 500,00 \$ plus les taxes par jour.

ATTENDU QUE toutes les dépenses liées à l'événement qui ne sont pas nécessaires à la sécurité des utilisateurs et qui ne sont pas exigées par quelque autorité, seront défrayées par le festival country.

ATTENDU QUE le comité organisateur du festival country devra respecter les normes établies par le service incendie de Saint-Gabriel pour leur équipement et leur installation.

Il est proposé par : Mario Frigon

Appuyé par : Denis Gamelin

Et résolu

QUE les membres de la Régie acceptent que le Festival Country se déroule dans l'aréna Familiprix Saint-Gabriel du 1^{er} au 4 août 2019 et que le tarif de location soit accordé au coût de 500,00 \$ par jour plus les taxes.

QUE les membres de la Régie acceptent que la grille tarifaire ci-dessus soit en vigueur et que toutes les autres conditions mentionnées soient appliquées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

117-11-2018 6.2 BUDGET SOIRÉE DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE nous désirons offrir aux employés du CSCB une fête de Noël le 16 décembre 2018.

ATTENDU QU'un montant de **1 500,00 \$** est disponible pour l'organisation de l'événement.

Il est proposé par : Denis Gamelin

Appuyé par : Mario Frigon

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent qu'un montant de **1 500,00 \$** soit utilisé pour l'organisation de cette fête.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

DÉPÔT 6.3 DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Tel que requis à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités*, chaque membre de la Régie doit, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de sa nomination, déposer une déclaration d'intérêts pécuniaires.

À cet effet, le directeur général par intérim et greffier, Michel St-Laurent, procède au dépôt desdites déclarations d'intérêts pécuniaires complétées par chacun des membres suivant ;

Le président et représentant Ville Saint-Gabriel :	Gaétan Gravel
Représentant Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon :	Mario Frigon
Représentant Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon :	Nicole Bernèche
Représentant Ville Saint-Gabriel :	Yves Morin
Représentant Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon :	Denis Gamelin
Représentant Municipalité de Mandeville :	Daniel Rocheleau

DÉPÔT 6.4 DÉPÔT DU CERTIFICAT DU REGISTRE DES AVANTAGES REÇUS

Conformément à la *Loi sur l'Éthique et la Déontologie en matière municipale*, le greffier dépose le registre des déclarations faites par les membres de la Régie inter municipale, relativement à la déclaration d'un avantage reçu.

Ce dernier registre sera transmis au MAMOT.

118-11-2018 6.5 NOMINATION DU PRÉSIDENT

ATTENDU QUE le mandat de Monsieur Gaétan Gravel à titre de président du conseil de la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon est échu depuis le 15 novembre 2018.

ATTENDU QUE le président du conseil doit être nommé pour une période d'un (1) an, lequel mandat est renouvelable.

Il est proposé par : Denis Gamelin

Appuyé par : Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB nomment Monsieur Mario Frigon, à titre de président du conseil de la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon. Ce mandat sera effectif le 1^{er} janvier 2019 pour une période d'un (1) an et est renouvelable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

119-11-2018 6.6 NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT

ATTENDU QUE le mandat de Monsieur Mario Frigon à titre de vice-président du conseil de la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon est échu depuis le 15 novembre 2018.

ATTENDU QUE le vice-président du conseil doit être nommé pour une période d'un (1) an, lequel mandat est renouvelable.

Il est proposé par : Yves Morin

Appuyé par : Nicole Bernèche

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB nomment Monsieur Gaétan Gravel, à titre de vice-président du conseil de la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon. Ce mandat sera effectif le 1^{er} janvier 2019 pour une période d'un (1) an et est renouvelable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

120-11-2018 6.7 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES DE SECOURS – ANDRÉ JOLICOEUR

ATTENDU QUE nous voulons déneiger les entrées de secours pour l'hiver 2018-2019.

ATTENDU QUE nous avons une soumission provenant de Monsieur Alain Jolicoeur, au montant de **500.00\$** comprenant les mois de décembre 2018 à mars 2019 inclusivement.

Il est proposé par : Denis Gamelin

Appuyé par : Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent les services de Monsieur Alain Jolicoeur pour déneiger les entrées de secours, au montant de **500.00\$**. Ce montant sera pris à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

121-11-2018 6.8 ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT EN MILIEU DE TRAVAIL

ATTENDU QUE pour s'acquitter de ses obligations, la Régie devait procéder à l'élaboration d'une politique en matière de harcèlement en milieu de travail.

ATTENDU QUE la Régie désire offrir à tous ses employés un milieu de travail sain, sécuritaire et exempt de harcèlement psychologique et sexuel.

Il est proposé par Nicole Bernèche

Appuyé par Mario Frigon

Et résolu :

QUE les membres de la Régie adoptent la politique en matière de harcèlement psychologique telle que présentée.

QUE cette politique soit présentée aux employés afin qu'ils en prennent connaissance.

Adoptée à l'unanimité

122-11-2018 6.9 ADOPTION DE LA POLITIQUE CONCERNANT L'USAGE DE DROGUES, D'ALCOOL, DE MÉDICAMENTS ET D'AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES

ATTENDU QUE la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018.

ATTENDU QUE la Régie désire encadrer et établir les règles de conduite applicables relativement à la consommation de drogues, d'alcool, de médicaments et d'autres substances similaires.

ATTENDU QUE la Régie désire offrir à tous ses employés un milieu de travail sain, sécuritaire et propice à l'efficacité.

ATTENDU QUE pour s'acquitter de ses obligations, la Régie doit procéder à l'élaboration d'une politique concernant l'usage de drogues, d'alcool, de médicaments et d'autres substances similaires.

Il est proposé par Mario Frigon

Appuyé par Nicole Bernèche

Et résolu :

QUE les membres de la Régie adoptent la politique concernant l'usage de drogues, d'alcool, de médicaments et d'autres substances similaires telle que présentée.

QUE cette politique soit présentée aux employés afin qu'ils en prennent connaissance.

Adoptée à l'unanimité

123-11-2018 6.10 AUTORISATION À LA CONSTRUCTION DU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB ont recommandé positivement la demande déposée par la Régie du CSCB pour l'aménagement d'un parc intergénérationnel sur les terrains du Centre sportif et culturel de Brandon et ont accordé leur appui au projet d'aménagement suite à la résolution no. 109-10-2018.

ATTENDU QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB ont aussi accordé leur appui à la demande d'aide financière auprès de la MRC de D'Autray dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel suite à la résolution no. 109-10-2018.

ATTENDU QUE la MRC de D'Autray a autorisé le financement du projet de parc intergénérationnel à même le programme d'aide aux collectivités rurales pour en assurer la réalisation.

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ont accepté que la Régie inter municipale du CSCB utilise les montants nécessaires au projet à même leur enveloppe respective du PAC RURALES (Programme d'Aide aux Collectivités Rurales) réservé pour leur territoire.

Il est proposé par Mario Frigon

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de la Régie autorisent le directeur général par intérim, Michel St-Laurent, à effectuer les démarches nécessaires pour débiter les travaux.

QUE les membres de la Régie adoptent les termes de l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon relative à l'aménagement et l'entretien d'un parc intergénérationnel sur le terrain du Centre sportif et culturel de Brandon.

QUE les membres de la Régie autorisent Ville de Saint-Gabriel et Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon à procéder à la construction du parc intergénérationnel.

Adoptée à l'unanimité

7. VARIA

124-11-2018 7.1 FORMATION LORRAINE GAMELIN

ATTENDU la possibilité d'une formation offerte en lien avec les responsabilités de Mme Lorraine Gamelin au montant de 145,00 \$.

Il est proposé par Mario Frigon

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE Lorraine Gamelin soit et est par la présente autorisée à participer à la formation prévue.

QUE les frais d'inscription au montant de **145,00 \$** soient absorbés par la Régie.

Adoptée à l'unanimité

Je, soussigné, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

125-11-2018 7.2 MARGE DE CRÉDIT

ATTENDU QU'il serait recommandé de demander l'ouverture d'une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière au montant de 100 000,00 \$ pour couvrir les frais d'opérations de la Régie en attendant le versement des quotes-parts des municipalités membres qui seront reçues en début d'année 2019.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Mario Frigon

Et résolu :

QUE les membres de la Régie autorisent le directeur général par intérim, Michel St-Laurent, à effectuer la demande de marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière.

QUE le directeur général par intérim et le président soient et sont par la présente autorisés, pour et au nom de la Régie, à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires auprès de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière, dans le but d'obtenir une marge de crédit.

Adoptée à l'unanimité

8. CORRESPONDANCES

DÉPÔT

Sont déposées à la séance ordinaire de ce 29 novembre 2018, les correspondances suivantes :

- ✓ Lettre de Charles Dessailliers – Réclamation assurances responsabilité et rapport d'accident
- ✓ Lettre de la Chambre de Commerce Brandon – convocation à l'AGA
- ✓ Lettre de Francine Vadnais-Arsenault – Demande de budget pour acquisition d'appareils au Gym

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

126-11-2018 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Denis Gamelin

Appuyé par : Mario Frigon

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 29 novembre 2018, soit et est levée à compter de 20h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

***Gaétan Gravel, président et maire de
Ville de Saint-Gabriel***

***Michel St-Laurent, Directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim de la
Régie inter municipale du CSCB***